La Vienne en transition
Élu·e·s au Conseil départemental

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Convention financière du SDIS de la Vienne : une trajectoire insuffisante malgré les alertes

Alors que le Conseil d'administration du SDIS de la Vienne était appelé à voter la convention financière liant le Département au SDIS, Florence Harris et Ludovic Devergne ont alerté sur une trajectoire budgétaire insuffisante, documentée dès 2026 par le rapport d'orientations budgétaires et confirmée par les alertes des organisations syndicales. Faute de garanties structurelles, ils ont voté contre cette convention.

Poitiers, le 6 février 2026

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Vienne s'est réuni le 5 février 2026 afin d'examiner et de voter la convention financière liant le Département au SDIS.

À cette occasion, **Florence Harris et Ludovic Devergne**, administrateur·ices du SDIS de la Vienne, ont alerté sur une trajectoire financière que les documents officiels eux-mêmes qualifient d'insuffisante. Le rapport d'orientations budgétaires fait apparaître un besoin de financement non couvert dès 2026, à hauteur de 1,3 million d'euros, ainsi qu'un écart significatif sur l'ensemble de la période couverte par la convention (6 millions d'euros). Ces constats recoupent les alertes formulées par les organisations syndicales du SDIS, notamment sur les conséquences du sous-financement pour les conditions de travail et le service rendu à la population.

Une demande de retrait du vote de cette convention a été formulée afin de permettre l'ouverture d'une renégociation sérieuse de la trajectoire financière avec le Département, sur la base des besoins objectivés dans les documents transmis aux administrateur·ices. Cette demande n'a pas été retenue.

Le Président du SDIS a indiqué qu'une rallonge budgétaire pourrait être envisagée lors d'une décision modificative du budget départemental. À ce stade, cette hypothèse reste non chiffrée et sans garantie quant à son montant ni à sa pérennité.

Malgré ces incertitudes, le vote de la convention a été maintenu. Sur 13 administrateur·ices votant·es, seuls 5 ont voté contre.

Florence Harris et Ludovic Devergne ont voté contre cette convention.
Ce vote n'est pas un vote contre le SDIS ni contre ses personnels, mais contre une trajectoire financière qui ne sécurise pas durablement un service public essentiel à la protection de la population.

Sous-financer la sécurité civile n'est pas une fatalité. C'est un choix politique.
Il engage la responsabilité de celles et ceux qui le valident.

Florence Harris
Conseillère départementale de la Vienne
Administratrice du SDIS de la Vienne

Ludovic Devergne
Conseiller départemental de la Vienne
Administrateur du SDIS de la Vienne